



La Lettre de Transparence

Lettre d'information trimestrielle de
Transparence-International (France)

www.transparence-france.org

n° 37
Juillet 2008

ÉDITORIAL

Redynamiser la mise en œuvre de la convention OCDE contre la corruption dans le commerce international : les propositions de TI

Transparence International vient de publier son quatrième rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la convention OCDE de décembre 1997.

Il en ressort que, si des progrès incontestables ont été réalisés, au cours de la période récente, dans 14 des 37 Etats signataires, en particulier en Allemagne, aux Etats-Unis et en France, d'autres grands pays restent à la traîne, voire régressent : le Japon, où aucune procédure n'a été engagée à ce jour au titre de la convention, et le Royaume-Uni, qui s'est tristement illustré avec la suspension de l'action de la justice dans le dossier BAE.

TI formule plusieurs recommandations pour relancer la dynamique de la coopération internationale dans la lutte contre la corruption :

- Pour le Royaume-Uni, s'assurer de l'adoption par le Parlement avant fin 2008 d'une nouvelle loi prohibant la corruption à l'étranger et du lancement effectif d'investigations par le Serious Fraud Office sur un certain nombre de dossiers dont il est saisi ;
- Mise en demeure aux pays qui n'ont toujours pas lancé d'enquête sur des infractions présumées à la convention - Japon, Italie - d'engager l'action publique, à peine de sanctions internationales. TI recommande à cet égard l'établissement par l'OCDE d'une liste noire des pays signataires qui n'appliquent par leur engagement.
- Poursuite de l'examen annuel des pays par le groupe de suivi de l'OCDE avec des moyens renforcés ;
- Action coordonnée des grands pays pour obtenir l'adhésion à la convention des nouveaux grands exportateurs : Chine, Russie, Inde en priorité.

S'agissant de la France, le rapport d'évaluation de TI donne un état des lieux encourageant : vote de la loi du 13 novembre 2007, ouverture par la justice française de 19 enquêtes, protection renforcée des déclencheurs d'alerte.

Il est toutefois recommandé à notre pays d'étendre le délai de prescription en matière de corruption, ce que prévoit le rapport Coulon (délai porté de trois à sept ans).

Et surtout de ne pas céder aux sirènes de ceux qui, au nom du secret de la défense nationale, voudraient réduire encore les moyens d'action des juges d'instruction.

Daniel Lebègue, Président de TI (France)

Dans ce numéro

• Dossier : La lutte contre la corruption en Asie

- « La corruption en Asie n'est pas une fatalité », interview de Liao Ran, coordinateur de TI pour l'Asie p. 2
- Japon et convention OCDE p. 3
- Instruments de lutte contre la corruption en Asie p. 3
- Chine : croisade contre la corruption p. 4
- La Chine en Afrique p. 4
- Chine, JO et corruption p. 4
- Corruption en Inde.....p. 5
- Des préoccupations identiques dans toute l'Asie du Sud-Estp. 5

• Transparency International au rapport

- Rapport mondial sur la corruption 2008 - La corruption dans le secteur de l'eau p. 6
- « Transparence des revenus : performances des compagnies pétrolières et gazières » p. 6

- Brèves..... p. 7
- Actualité judiciaire, à lire, agenda.....p. 8

DOSSIER : La lutte contre la corruption en Asie

Chine, Vietnam, Taiwan, on ne compte plus les condamnations pour corruption dans les pays asiatiques, décisions largement relayées dans les médias. Elles s'accompagnent également de nombreuses déclarations de la part des gouvernements en faveur de la lutte contre la corruption.

Dans cette région du monde, la corruption a en effet de graves répercussions en termes de développement. Présente à tous les échelons de l'administration, elle gangrène les systèmes de santé, d'éducation, la police et la justice. Elle contribue également à la dégradation de l'environnement.

Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la corruption en Asie-Pacifique, paru en juin 2008, près de 20% de la population déclare avoir payé des bakchichs à la police en 2007.

Face à la méfiance croissante des populations à l'égard des institutions, la lutte contre la corruption permet donc aux gouvernements d'asseoir leur crédibilité.

Comme le souligne le rapport du PNUD, ces efforts ont comme principal objectif de mettre fin aux affaires de grande corruption. La lutte contre la petite corruption est dès lors reléguée au second plan.

Dans ce dossier, Transparency-International

(France) revient sur les différents aspects de la lutte contre la corruption dans cette région du monde. Tout en soulignant les résultats encourageants produits par la mise en œuvre de mesures anti-corruption, il montre que des progrès peuvent encore être réalisés dans de nombreux domaines.

« La corruption en Asie n'est pas une fatalité »

Liao Ran est coordinateur senior de TI pour l'Asie du Sud et de l'Est. Il nous livre son analyse permettant de bien comprendre les enjeux de la lutte anti-corruption en Asie et se défaire de certaines idées préconçues.

LLT : Quels sont les pays d'Asie du Sud-Est les plus corrompus ?

Dans l'Indice de Perception de la Corruption de TI (IPC), les Philippines, le Vietnam et l'Indonésie sont les plus mal classés. La corruption est donc un défi énorme pour ces trois pays.

LLT : Peut-on trouver des raisons historiques ou culturelles qui expliquent la corruption dans cette région du monde ?

Non, je ne pense pas. Par le passé, différents spécialistes ont tenté d'identifier les facteurs favorisant la corruption. Pour les théoriciens de la modernisation, les pays dont le PIB augmente fortement sont les plus vulnérables à la corruption. Les tenants de la théorie de la démocratie sont, eux, d'avis que les régimes dictatoriaux nourrissent la corruption tandis que les démocraties conduisent à l'intégrité. Mais l'exemple des trois pays cités précédemment prouve que ces deux explications ne tiennent pas. Qu'un pays soit corrompu ou d'une haute intégrité, cela s'explique par des facteurs divers et variés.

La corruption n'est pas une fatalité dans les pays asiatiques. C'est souvent le sous-développement qui pousse les agents publics à user de moyens malhonnêtes pour s'enrichir. Par ailleurs, la démocratisation très rapide suscite des besoins urgents de collecter des fonds. Dès lors, les hommes politiques et les fonctionnaires sont fortement tentés de commettre des actes de corruption. C'est notamment le cas lorsque aucun cadre légal n'existe ou que les mécanismes d'exécution ne sont pas assez forts.

LLT : Parfois, des pratiques, relevant de la corruption dans certains pays, peuvent, dans d'autres, n'être que des moyens normaux de faire des affaires. Dans quelle mesure la corruption en Asie découle de tels usages ?

L'organisation de banquets et l'offre de cadeaux en sont les principaux exemples. Dans cette partie du monde, les individus expriment leur gratitude en offrant des cadeaux aux personnes qui leur ont accordé des faveurs. De même, lors des cérémonies et des mariages, il est normal que les invités donnent de l'argent aux organisateurs afin de montrer leur satisfaction. Ces deux types de pratiques incitent à la corruption. Afin de réduire les risques de corruption induits par ces usages, de nombreux Etats de la région tentent de poser des limites aux cadeaux, en terme de valeur et en nombre. Ainsi, chaque officiel peut interdire à ses subordonnés de se rendre aux banquets organisés par leurs clients.

LLT : Abordons maintenant la question de la lutte anti-corruption. Quels sont les pays les plus engagés dans ce domaine ?

Singapour et Hong Kong. Tous deux ont développé de nombreux instruments efficaces avec un même objectif : bâtir une société saine, compétitive et durable où prévaut une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et où le secteur public rend des comptes à la société. Leurs programmes ont en commun une volonté politique et un engagement fort des dirigeants associés à des ressources suffisantes ainsi qu'un cadre légal bien développé et une force d'exécution dissuasive. Ils disposent également d'un système d'information transparent avec une dépersonnalisation des procédures et des processus de prise de décision, de médias libres et d'une population éduquée. Enfin, ce sont des économies développées qui peuvent se permettre de maintenir un secteur public compétitif.

LLT : D'où vient l'impulsion en matière de lutte anti-corruption : des Etats ou des organisations régionales ?

En Asie, l'engagement en faveur de la lutte contre la corruption vient en général d'un processus interne aux Etats. Cela explique les différences de stratégies adoptées par les gouvernements. La Convention des Nations Unies (UNCAC) a également incité beaucoup de pays à prendre plus au sérieux la corruption. Sur le plan régional, le plan d'action anti-corruption OCDE/ADB et l'APEC sont devenus des forums régionaux importants pour traiter de ces questions.

LLT : Comment fonctionnent ces deux instruments ? Reposent-ils sur la seule volonté des Etats ?

Bien qu'insuffisant, le Groupe d'experts Anti-corruption et Transparency de l'APEC est efficace dans la mesure où il s'agit d'un forum d'experts traitant des points techniques et des perspectives de la lutte anti-corruption. On y retrouve de vrais échanges de points de vue dénués de toute critique idéologique. Quant au Plan d'Action OCDE/ADB, il comporte plusieurs piliers. Jusque là, le Plan d'action a bien fonctionné car il s'agit du seul forum régional où ces pays peuvent échanger et traiter librement de leurs préoccupations communes en matière de lutte anti-corruption. Cependant, lorsque ces pays se rendent à la Conférence des parties de l'UNCAC, ils considèrent la corruption sous un angle différent et n'hésitent pas à politiser la question dans le contexte de l'opposition Est/Ouest ou pays développés/pays en développement.

LLT : Les conventions internationales, comme l'UNCAC, ou la Convention OCDE, sont-elles ou vont-elle être respectées à l'avenir ? La volonté de lutter contre la corruption est-elle réelle ?

Oui. La plupart des pays considèrent l'UNCAC comme un instrument très important et devant être pris au sérieux.

Pour certains pays, plus préoccupés

par la paix comme le Népal, ou le développement économique, comme la Corée du Sud, la corruption n'est pas considérée comme un problème prioritaire. Mais dans la majorité des pays d'Asie orientale et du Sud-Est, les dirigeants politiques ont montré leur volonté politique de lutter contre la corruption, notamment en Chine, en Corée du Sud, à Taiwan, en Malaisie et au Vietnam.

LLT : Presque chaque jour, on découvre dans la presse de nouveaux cas de corruption dans les pays asiatiques. En Chine, la lutte anti-corruption est une des priorités du gouvernement. Cet engagement est-il sincère ?

De nombreux observateurs occidentaux interprètent les condamnations liées aux scandales de corruption comme le résultat de luttes de pouvoir. Ils se trompent car ils ont une mauvaise compréhension de la politique chinoise.

C'est vrai que dans les pays que je viens de donner en exemple, les scandales de corruption sont nombreux. Mais cela ne veut pas dire que ces pays ne sont pas sincères. Dans le cas de la Chine, si on communique plus autour des scandales de corruption, c'est que la population y est plus sensible que dans d'autres pays. D'autre part, beaucoup de personnes ne comprennent pas que la corruption ne touche pas tous les secteurs en même temps. C'est pourtant un signe de la réussite des autorités à contrôler la corruption.

Par exemple, avant 1999, le défi le plus important de la lutte anti-corruption en Chine concernait le secteur douanier et celui des achats publics, notamment la construction et le transport. Comme on a pu le constater lors des inondations de 1998 et du récent séisme au Sichuan, la plupart des immeubles et des barrages détruits en premier l'ont été pour des raisons liées à la corruption. A partir de 2001, la plupart

des directeurs des douanes des villes côtières ont été condamnés pour corruption ainsi que 20 directeurs parmi 30 départements des transports provinciaux. Ces secteurs ont été bien mis sous contrôle depuis 2002, mais la corruption émerge dans deux nouveaux domaines : les secteurs financier et immobilier. Ainsi, la plupart des hauts fonctionnaires de provinces, convaincus de corruption entre 2000 et 2007, l'ont été pour des actes de corruption touchant à ces deux secteurs.

LLT : La Chine a fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités. Pourtant, le gouvernement chinois n'hésite pas à coopérer et à soutenir des pays connus pour leur haut degré de corruption. Quelle appréciation en faites-vous ?

La lutte contre la corruption est principalement une question de politique interne alors que les affaires extérieures mettent l'accent sur les intérêts nationaux. C'est un fait que la Chine coopère avec la Birmanie, le Soudan et le Zimbabwe. Mais dans le même temps, la Chine coopère également avec le Bangladesh, l'Indonésie et l'Inde. Ils sont aussi mal classés dans l'IPC sans que cela ne constitue un facteur pour arrêter de traiter avec eux. Utiliser la corruption comme une excuse pour isoler un pays serait comme exclure les pays pauvres de la communauté internationale.

Dans les années 1960, les anciens régimes militaires d'Asie orientale et du Sud-Est étaient très corrompus. Ils formaient pourtant une alliance stratégique avec les Etats-Unis. De même, lors du scandale « Pétrole contre nourriture » dans les années 1990, plus de 2000 entreprises ont été identifiées par les enquêteurs de l'ONU et nombre d'entre elles appartenaient à des pays membres de l'OCDE. Cela montre bien que ce sont deux questions très différentes qu'il ne faut pas mélanger.

Propos recueillis par M. Savy

Japon et convention OCDE

La mise en œuvre de la Convention OCDE par le Japon, l'un des deux pays asiatiques à l'avoir adoptée, est jugée largement insuffisante. En dépit des efforts de coordination entre les ministères des Affaires Etrangères, de la Justice et du Commerce, aucun dispositif spécifique n'a été créé pour la mise en œuvre de la convention. La mise en place de procédures de dépôt de plainte et de protection des déclencheurs d'alerte n'a pas permis d'augmenter le nombre d'enquêtes sur ce sujet. A ce jour, une seule affaire a donné lieu à des poursuites judiciaires. Pourtant, des soupçons pèsent sur de nombreuses entreprises.

Dans son quatrième rapport d'évaluation sur l'application de la convention OCDE, Transparency International adresse plusieurs recommandations au Japon. Elle l'encourage tout d'abord à promulguer une loi spécifique pour les cas de corruption d'agents étrangers. D'autre part, elle demande la mise en place d'une unité spéciale au sein de l'administration policière ou judiciaire dédiée à la collecte d'informations sur ce sujet et devant favoriser une assistance judiciaire mutuelle. Cette unité pourrait également avoir la tâche de recueillir les alertes des whistleblowers, afin d'améliorer le système actuel trop décentralisé.

Instruments de lutte contre la corruption en Asie

Instruments de lutte contre la corruption en Asie		
Convention OCDE	Elle est entrée en vigueur en 1999 dans les deux seuls pays asiatiques membres de l'OCDE	Japon et Corée du Sud
Convention des Nations Unies (UNCAC)	Signée par la plupart des pays asiatiques, peu d'entre eux l'ont encore ratifiée.	<u>Ratifications</u> : Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka
ADB/OCDE Action Plan	Plan d'action adopté le 30 novembre 2001 dans le cadre de l'"Initiative anti-corruption BAD/OCDE pour l'Asie-Pacifique" lancée en 1999. TI est représenté au sein du groupe consultatif adossé au comité de pilotage.	<u>28 pays</u> dont Japon, Corée du Sud, Chine, Inde, Singapour, Hong Kong, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Cambodge, Indonésie, Philippines, Bangladesh, Sri Lanka, Népal, Birmanie et Pakistan
Groupe d'experts anti-corruption et transparence de l'APEC	Créé en 2005, il soutient la mise en application de l'UNCAC, du "Santiago Commitment To Fight Corruption and Ensure Transparency" adopté en 2004 et de l'« APEC Anticorruption and Transparency Course of Action » mis en place en 2004.	<u>21 membres</u> dont Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Taiwan, Vietnam

Des écoles et des hôpitaux qui s'effondrent comme des châteaux de carte, des ponts complètement détruits, des barrages qui menacent de rompre, le séisme au Sichuan en mai dernier a mis en lumière les dégâts que peut causer la corruption. Même cause, autres effets, la Chine est souvent montrée du doigt en matière de sécurité alimentaire et pharmaceutique. Il n'est pas rare en effet que des hauts responsables, monnayant des pots-de-vin, aient laissé sur le marché des produits potentiellement dangereux.

Côté chiffres, selon une étude réalisée en 2007, le coût de la corruption aurait représenté, en 2003, 3% du PIB, soit 86 milliards de dollars. Au cours des 20 dernières années, les vols commis par des fonctionnaires chinois, ayant depuis quitté le pays, sont estimés à 50 milliards de dollars cumulés. Bien qu'elle concerne surtout le secteur de la construction publique, la corruption est également très présente dans les entreprises et les institutions financières. En mars 2006, la presse a révélé le détournement par cinq responsables de la Bank of China de 95 millions d'euros.

Face à ce fléau, le gouvernement chinois a fait de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités. La corruption représente en effet l'une des principales préoccupations de la population chinoise, exaspérée par la montée des inégalités sociales. Pour preuve, le site Internet du bureau national de la prévention de la corruption – organe mis en place en septembre 2007 –, qui offre la possibilité de dénoncer la corruption, a très vite été saturé. Lors du 17^{ème} Congrès du Parti communiste chinois (PCC) en octobre 2007, Hu Jintao a dénoncé la corruption et a appelé à lutter davantage contre des phénomènes qui menacent « la survie du Parti ». En avril 2008, le Bureau politique du Comité central du PCC a voté un plan quinquennal pour la prévention et la sanction de la corruption. Ce plan instaure la mise en place de mesures dissuasives associant punition et éducation, contrôle des fonctionnaires et amélioration du système judiciaire. Suite au séisme du Sichuan, 10 000 vérificateurs des comptes ont été mandatés pour suivre l'utilisation des fonds et du matériel durant toute la période des opérations de secours et celle de la reconstruction afin de prévenir toute corruption.

L'intensification de la lutte contre la corruption va de pair avec une augmentation du nombre des condamnations. Les sanctions peuvent être très sévères et conduire à des peines de prison à vie et à des condamnations à mort. D'après un récent rapport, la Commission centrale de contrôle de la discipline aurait puni en cinq ans plus de 500 000 fonctionnaires, dont quelques hauts gradés. En 2003, 792 juges ont été accusés de corruption. En juillet dernier, l'ancien directeur de l'administration d'Etat de l'alimentation et des médicaments, Zheng Xiaoyu, a été exécuté pour avoir touché 6,4 millions de yuans (620 000 euros) de pots-de-vin de la part d'entreprises pharmaceutiques. Début avril 2008, l'ex-numéro un du PCC à Shanghai, Chen Liangyu, a été condamné à 18 ans de prison pour avoir reçu plus de deux millions d'euros dans le scandale du fonds de pension de la ville. Cette affaire est à l'origine du détournement de plus 3 milliards d'euros² dans le cadre d'investissements immobiliers et de projets d'infrastructures spéculatifs. Chen Liangyu est ainsi devenu le plus haut dirigeant chinois à être reconnu coupable de corruption depuis la condamnation de l'ancien maire de Pékin en 1995.

Mais en dépit de ces diverses mesures, la corruption ne semble pas vouloir reculer. Principales causes identifiées : la taille du territoire et l'extrême décentralisation. Concentrant 70% des dépenses publiques, les autorités locales (provinces, districts, communes) sont de véritables Etats dans l'Etat que le gouvernement central chinois a beaucoup de mal à contrôler.

La plupart des chiffres proviennent de sources locales, récoltées par Gilbert Etienne, auteur de « Chine – Inde, La grande compétition ».

² Selon l'Administration d'Etat chinoise du contrôle des comptes en mars 2008.

Chine, JO et corruption

L'organisation des JO n'est pas non plus étrangère à l'intensification, depuis deux ou trois ans, de la lutte contre la corruption. Des JO « propres » doivent permettre à la Chine d'améliorer son image. Pourtant, dans le cadre même de l'organisation de l'évènement, des affaires de corruption ont éclaté. En 2007, 15 cas ont été mis au jour et font aujourd'hui l'objet d'investigations. Au 31 janvier 2008, les arrestations concernaient 38 personnes. Paradoxalement, le plus gros scandale entourant les jeux, impliquant un vice-maire – actuellement en prison sans avoir été jugé – et plus d'un milliard de dollars, n'a toujours pas été traduit en justice.

La Chine en Afrique

Matières premières, accès aux marchés intérieurs africains, débouchés pour sa population active, comme l'a souligné un dirigeant chinois, « la Chine a besoin de l'Afrique ». La Chine intervient donc de plus en plus sur le continent africain. Cet activisme est guidé par deux principes : la non ingérence et le refus de la conditionnalité. Principes en vertu desquels, elle n'hésite pas à traiter avec des pays mis au ban de la communauté internationale tels que le Soudan – dont elle achète 65% de la production pétrolière – ou le Zimbabwe.

Avec une politique de prêts agressive – 2 milliards de dollars par an au titre de l'aide au développement, soit 10% de l'aide totale à l'Afrique –, la Chine met en porte-à-faux les bailleurs traditionnels (Banque Mondiale, FMI, OCDE, Commission Européenne) et leurs exigences en matière de bonne gouvernance. En concurrençant les politiques d'aides occidentales, la politique chinoise fournit une occasion rêvée pour les gouvernements autoritaires africains qui refusent les exigences de bonne gouvernance et de transparence. Une attitude d'autant plus grave que le boom du prix des matières premières accentue encore les comportements kleptocrates.

Plusieurs exemples témoignent de cette politique. En 2004, la Chine accorda un prêt de 2 milliards \$ à l'Angola en contrepartie de contrats pétroliers et d'infrastructures au moment même où le FMI négociait l'octroi d'un prêt en échange de la transparence des comptes angolais. Idem au Kenya en 2006 avec l'octroi de plusieurs millions de dollars alors que le FMI et d'autres bailleurs, accusant le Kenya de corruption, avaient suspendu leur aide. Plus récemment encore, elle a fourni des armes à Mugabe dans le cadre de la violente répression de l'opposition suite au premier tour de l'élection présidentielle le 19 mars dernier.

Les pratiques commerciales chinoises ne respectent pas non plus les codes de bonne conduite en matière de transactions internationales. Pour lutter contre ces dérives, il est donc crucial d'amener la Chine à adopter et à appliquer la convention de l'OCDE, seule à même de garantir de meilleures pratiques. Ce serait pour elle un moyen de redorer son image alors que de plus en plus de citoyens africains se dressent contre la présence chinoise perçue comme une tentative néocolonialiste.

Des préoccupations identiques dans toute l'Asie du Sud-Est

Au **Vietnam**, le gouvernement a récemment adopté une série de décrets anti-corruption. Selon le Département de lutte contre la corruption du pays, plus de 2 300 inspections ont été menées depuis le début de l'année dont 1 200 ont conclu à des malversations pour un montant de près de 50 millions d'euros. Au total, 117 affaires de corruption ont été traduites en justice provoquant l'inculpation de 280 personnes et la confiscation de 1,3 millions d'euros.

A **Taiwan**, les scandales de corruption défraient régulièrement la chronique. En mai dernier, trois membres importants du gouvernement – le vice-Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le vice-ministre de la Défense – ont démissionné en raison de soupçons de détournement de fonds. En janvier, ce sont huit anciens députés, dont deux réélus lors des législatives du 12 janvier, qui ont été mis en examen. Ils auraient perçu entre 10 500 et 75 000 euros en échange du vote, en avril 2003, d'une loi bénéficiant aux chirurgiens-dentistes. Le secteur privé n'est pas en reste. La justice taïwanaise enquête actuellement sur de possibles malversations dans le cadre d'un contrat entre Airbus et China Airlines (CAL), la compagnie aérienne nationale.

Pays parmi les plus corrompus, le **Bangladesh** a adopté en 2002 un plan quinquennal comprenant une section spécifique à la lutte contre la corruption. Même en **Corée du Nord**, une campagne anti-corruption a été lancée en février dernier après la découverte, par Kim Jong Il, de pots-de-vin perçus par des officiels du régime lors de contrats avec des industriels sud coréens.

Toutefois, au regard des faits, le succès de la lutte anti-corruption ne semble pas assuré. Plusieurs exemples en témoignent.

En **Corée du Sud**, un tribunal, mis en place par la Cour Suprême, a suspendu début juin la peine de 3 ans de prison prononcée contre le président de Hyundai Motor, Chung Mong-koo, condamné pour détournement de fonds et préjudice. Au **Vietnam**, le gouvernement n'a pas hésité à arrêter deux journalistes ayant fortement contribué à la dénonciation d'un scandale de corruption. Cette affaire avait conduit à la démission du ministre des Transports et à l'arrestation de son vice-ministre. Les deux journalistes sont aujourd'hui soupçonnés d'« abus de pouvoir » et d'avoir divulgué de « fausses informations ». Enfin, au **Bangladesh**, les deux ex-Premières ministres, à la tête des deux partis d'opposition, sont détenues depuis près d'un an pour faits de corruption. Ces arrestations relèvent pourtant moins de la lutte anti-corruption que d'une tentative d'instrumentalisation politique – le gouvernement avait d'abord tenté de les contraindre à l'exil. La libération en juin 2008 pour raisons médicales d'Hasina Wajed, au pouvoir de 1996 à 2001, est dès lors considérée comme une mesure d'apaisement à l'égard de l'opposition avant les législatives de décembre.

Corruption en Inde

Au 72^{ème} rang dans le classement de l'IPC en 2007, l'Inde est largement confrontée au problème de la corruption. Selon Gilbert Etienne, les pertes de revenus dues à la corruption, à la mauvaise allocation et au non recouvrement des ressources publiques représenteraient près de 40% du PIB indien.

Dans le domaine de l'électricité par exemple, on estime les pertes de courant à 40% de la production, du fait de vols de courant et de matériel par les employés, d'abus de la part des conseils des Etats en charge du réseau électrique ou encore de l'absence d'entretien du réseau, les ressources prévues n'arrivant pas à destination.

Egalement liée à la libéralisation de l'économie, la corruption, en Inde, est surtout présente dans la sphère politique. Pour Liao Ran, il s'agit là de la différence majeure avec la corruption chinoise. L'Inde est en effet un pays dans lequel un nombre important d'élections est organisé. Face à la croissance des dépenses lors des campagnes électorales (8 millions de roupies par commune, soit plus de 120 000€) et en l'absence de toute réglementation, beaucoup d'élus organisent des collectes auprès du secteur privé sans chercher à connaître l'origine des fonds. C'est donc la nature démocratique du régime qui renforce la corruption au niveau local.

Du côté des autorités centrales, la lutte contre la corruption est principalement motivée par la volonté de faire respecter l'Etat de droit. La Cour suprême est ainsi réputée pour son intégrité. Mais les mesures adoptées, telles que l'adoption en juin d'un amendement renforçant la lutte contre le blanchiment d'argent, restent largement insuffisantes.

De nombreux obstacles s'opposent en effet à l'efficacité de la lutte anti-corruption. La lenteur de la justice constitue le premier d'entre eux. Il y aurait ainsi 18 millions de cas en attente de jugement. Plus de 160 fonctionnaires inculpés au début des années 1990 ne sont toujours pas jugés et continuent à exercer leurs fonctions. Comme en Chine, la corruption est renforcée par la taille du territoire et la nature fédérale de l'Etat. L'Etat central ne pouvant pas tout contrôler, les autorités locales ne sont pas enclines à respecter les règles adoptées au niveau national.

Parallèlement, les initiatives de la société civile se développent. TI India est par exemple très active dans ce pays. En mai dernier, elle a exigé que le gouvernement indien demande l'accès aux informations détenues par l'Allemagne sur l'évasion fiscale au Liechtenstein. Alors que l'Allemagne a offert de les transmettre gratuitement à divers gouvernements, le gouvernement indien n'a toujours pas fait part de sa volonté d'y accéder. Pour TI India, cela s'explique par le fait que les fonds en question appartiennent aux décideurs politiques, industriels et financiers qui ne souhaitent pas voir leurs noms révélés au grand jour.

Autre exemple, le « Gulabi Gang », littéralement « Gang rose », vise à combattre la corruption et l'injustice dont les femmes sont victimes. Mouvement très local – actif uniquement en Uttar Pradesh –, il témoigne de la volonté citoyenne de faire cesser la corruption d'origine politique.

Enfin, la presse, relativement libre en Inde, joue un rôle essentiel en dénonçant régulièrement les malversations des élus.

Pour en savoir plus :

- **Site de TI** : <http://www.transparency.org>
- « **Tackling Corruption, Transforming Lives** », rapport du PNUD, juin 2008
- « **Chine – Inde, La grande compétition** », Gilbert Etienne, Paris, Dunod, 2007

Rapport mondial sur la corruption 2008 La corruption dans le secteur de l'eau

Le 25 juin, TI a publié son rapport annuel, consacré cette année à la corruption dans le secteur de l'eau. Elaboré en collaboration avec le Water Integrity Network (WIN), il s'intéresse aux différentes formes de corruption dans ce secteur et à ses implications en termes de développement et d'environnement.

Premier rapport à étudier l'impact et l'ampleur de la corruption dans différents segments du secteur de l'eau, il a permis d'identifier une série de dysfonctionnements. Tous mènent à la même conclusion : la corruption dans le secteur de l'eau, véritable menace pour le développement est une question trop souvent négligée.

Alors que la crise mondiale de l'eau est imminente, la corruption dans la gestion de l'eau contribue au rétrécissement des ressources en eau. Elle conduit à une distribution inégale pouvant être à l'origine de conflits. Par ailleurs, la corruption dans le secteur de l'eau renforce la pauvreté dans la mesure où, en matière d'eau potable et d'assainissement, les pauvres supportent le plus lourd fardeau.

Enfin, elle comporte des risques en matière d'environnement et de sécurité énergétique. En Chine, la corruption, en freinant la mise en place d'une réglementation environnementale, a par exemple facilité la pollution des nappes phréatiques dans 90% des villes.

Si la corruption dans ce secteur persiste, c'est parce qu'elle touche prioritairement les individus les plus vulnérables et le moins susceptibles de se faire entendre. Le rapport montre cependant que des actions contre la corruption sont possibles.

Principales recommandations de TI :

- Faire de la transparence et de la participation des principes guidant tous les aspects de la gestion de l'eau, et ce, au niveau mondial ;
- Mettre en place des systèmes de régulation efficaces afin d'atteindre les standards prévalant dans d'autres secteurs ;
- Favoriser une concurrence loyale par la mise en place de mesures et de garanties anti-corruption par tous les acteurs concernés – gouvernements, entreprises et bailleurs de fonds.

Réseau composé d'organisation et d'individus visant à lutter contre toutes les formes de corruption dans le secteur de l'eau.

« Transparence des revenus : performances des compagnies pétrolières et gazières »

Publié en avril dernier, il est le premier d'une série de quatre rapports sur les industries extractives. Il a été présenté à Paris à l'occasion d'une conférence le lundi 5 mai.

Fondées sur les informations mises à la disposition du public par les entreprises, il évalue le degré de transparence de 42 compagnies pétrolières et gazières dans 21 pays d'opération. Il a pour objectif de souligner les meilleures performances et d'identifier les progrès à accomplir.

La transparence constitue en effet un élément clé de la croissance des pays concernés. Pour que les revenus générés par l'exploitation des ressources soient effectivement alloués au développement, il est nécessaire qu'un contrôle des entreprises et des gouvernements soit mis en place. Il s'agit de renforcer leur responsabilité afin d'en finir avec la « malédiction des ressources ».

Les recommandations de TI :

- Adoption par les compagnies pétrolières et gazières d'une politique dynamique de transparence, pays par pays, et dans tous les domaines ;
- Introduction de normes obligatoires de transparence s'appliquant à toutes les opérations des entreprises dans leur pays d'origine et à l'étranger ;
- Introduction par les pays producteurs de règles obligeant les compagnies opérant sur le territoire à divulguer toutes les informations utiles à la transparence des paiements ;
- Amélioration par les autorités réglementaires et les entreprises de l'accès aux informations avec l'adoption d'une norme standardisée pour leur publication.

Brèves

International

• **Restitution des avoirs détournés**

Les Etats-Unis ont retourné à l'Irak 50 millions de dollars, issus du programme "Pétrole contre nourriture". Il s'agit cependant d'une très faible part du montant total détourné, estimé à 9 milliards de dollars dont la restitution est entravée par des questions d'immunité diplomatique et d'absence de coopération bilatérale. Egalement en mai, la Zambie a recouvré plus de 30 millions d'euros provenant des biens acquis illégalement par des responsables de l'ancien régime du président Frederick Chiluba. Les sommes restituées devraient être allouées à l'amélioration du système hospitalier du pays.

• **Détournement de l'aide au développement**

Lors de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (Ticad), qui s'est tenue fin mai, les ONG africaines ont plaidé pour obtenir le contrôle direct de l'aide publique au développement. Le Japon a cependant répondu qu'il était impossible aux bailleurs de fonds de contourner les gouvernements sans nuire à leur autonomie. Selon eux, les nouveaux systèmes de contrôle permettent de prévenir les risques de corruption.

• **Alliance des paradis fiscaux européens**

Montrés du doigt après le scandale de l'évasion fiscale vers le Liechtenstein, le Luxembourg et la Suisse se sont alliés pour défendre le secret bancaire. Ils entendent conserver l'exemption dont ils bénéficient en matière d'échange d'information sur les revenus de l'épargne des non résidents, remplacé par la taxation à la source des intérêts dégagés.

Brèves (suite)

• **Des affaires de corruption bouleversent les gouvernements européens**

La Bulgarie a procédé en mai à un remaniement de son gouvernement suite à une série de scandales de corruption. La nomination d'un vice-premier ministre chargé des fonds européens et l'ouverture d'enquêtes judiciaires doivent permettre de rassurer Bruxelles qui a gelé l'octroi de plus de 450 millions d'euros de fonds européens. Ces signes de bonne volonté sont également à rapprocher de la publication début juillet des rapports d'évaluation sur la lutte contre la criminalité et la corruption en Bulgarie et Roumanie. Si les progrès constatés sont insuffisants, la commission européenne pourrait adopter des sanctions. En Irlande, une affaire de corruption a, pour sa part, conduit à la démission du Premier ministre irlandais Bertie Ahern, le 6 mai, bien qu'il nie s'être rendu lui-même coupable de corruption. L'affaire fait suite à la découverte de versements secrets provenant d'hommes d'affaires au milieu des années 90.

• **Nouvelle convention anti-terrorisme du Conseil de l'Europe**

En vigueur depuis le 1^{er} mai, ce nouvel instrument juridiquement contraignant vise à renforcer les dispositions de la convention de 1990 contre le blanchiment d'argent. Il prend en compte le fait que le terrorisme peut être également financé par des activités légitimes. A ce jour, six pays l'ont ratifiée et 23 autres signée. La France, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Espagne n'en sont pas signataires.

• **Evaluation de la convention OCDE**

Le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption a mené entre le 10 janvier et le 31 mars 2008 une consultation publique dans le cadre du réexamen des instruments anticorruption de l'OCDE dix ans après l'adoption de la convention de 1997 contre la corruption d'agents publics étrangers. TI prit part à cette consultation.

• **Rapport d'évaluation du GRECO**

Le GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption) vient de publier deux rapports d'évaluation. Le premier concerne l'évaluation de la Suisse au titre du 1^{er} cycle. Saluant les efforts de cet Etat pour lutter contre la corruption, il lui adresse 13 recommandations parmi lesquelles la mise en œuvre d'une stratégie concertée, l'adoption de mesures pour faciliter la poursuite de la corruption privée, un effort en matière de formation des juges et l'introduction de sanctions complémentaires dans le secteur économique. La mise en œuvre de ces recommandations devra faire l'objet d'un rapport avant la fin octobre 2009. Le rapport sur la 3^{ème} évaluation de la Slovaquie dresse, pour sa part, 19 recommandations. Le GRECO enjoint notamment à la Slovaquie d'étendre l'incrimination de la corruption aux actes non liés directement aux fonctions officielles d'un agent et de rendre les tribunaux compétents pour tous les actes de corruption commis à l'étranger. Il lui recommande également de renforcer la détection et la poursuite des faits de corruption et d'assurer une application effective de la législation en matière de financement des partis politiques.

France

• **Soupons de corruption chez Alstom**

Alstom fait l'objet de plusieurs enquêtes de la part des justices suisse, française et brésilienne pour corruption d'agents publics étrangers. Le groupe industriel français est soupçonné d'avoir versé plusieurs centaines de millions de dollars de pots-de-vin pour décrocher des contrats dans l'énergie et les transports entre 1995 et 2003 en Asie (Indonésie, Singapour, Chine, Thaïlande) et en Amérique du Sud (Brésil, Venezuela). L'information

judiciaire, ouverte en France le 7 novembre dernier, a été confiée aux juges Renaud Van Ruymbeke et Xavière Simeoni. Une première mise en examen a été prononcée le 3 juin à l'encontre d'un consultant travaillant pour Alstom et soupçonné d'avoir perçu, entre 1998 et 2003, plusieurs centaines de milliers d'euros. Alstom s'est constitué partie civile le 16 mai, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier.

• **Blanchiment d'argent**

La III^{ème} directive anti-blanchiment devrait enfin être transposée dans le droit français. Un amendement a été intégré à cet effet à la loi de modernisation de l'économie (LME). Adoptée en 2005, la directive devait être transposée au plus tard le 15 décembre 2007. Le 5 juin, la Commission européenne a mis en garde 15 Etats membres de l'UE, dont la France, pour n'avoir toujours pas transposé les dispositions de la directive. La Commission leur donne deux mois pour se mettre à jour, sans quoi, elle pourra saisir la Cour européenne de Justice.

Parallèlement, un rapport ministériel, rendu public en mars, a dénoncé l'échec du dispositif français de lutte contre le blanchiment de l'argent du crime. Basé sur une soixantaine d'entretiens, le rapport stigmatise le retard des déclarations de soupçons émises par les banques, celles non suivies d'effet et la lenteur des enquêtes sur le financement du terrorisme. Le rapport salue cependant les investissements réalisés par les banques pour mettre en place des systèmes anti-blanchiment. Ces investissements s'expliquent notamment par la crainte des amendes pouvant être infligées par la Commission Bancaire.

• **LME et corruption des élus locaux**

Pour Michel Sapin, député-maire PS d'Argenton-sur-Creuse, la libéralisation des règles de construction des grandes surfaces, inscrite dans le projet de loi de modernisation de l'économie, augmentera considérablement les risques de corruption des élus locaux. Il s'agit pour lui d'un net recul par rapport à la loi de 1993 sur la prévention de la corruption, dont il avait été l'artisan. En imposant aux membres des commissions autorisant les implantations de voter publiquement, elle avait permis de stopper le financement occulte des communes et des partis politiques par la grande distribution.

• **Risque de restriction du pouvoir d'investigation des magistrats**

Un projet d'article a été rédigé par le secrétaire général de la défense nationale dans le cadre du futur projet de loi d'orientation pour la performance de la sécurité intérieure. Il propose entre autres de restreindre l'accès des magistrats aux lieux « classifiés ou abritant des secrets de la défense nationale ». Des demandes de perquisition devront être préalablement adressées au président de la commission consultative du secret de la défense nationale. Plus loin, il prévoit que « les saisies et les mises sous scellés » ne portent « que sur des documents non classifiés ou déclassifiés », les informations classifiées ne pouvant être transmises au magistrat que sur décision du président de la Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale.

• **Transparence du patrimoine des élus**

Dans son 13^{ème} rapport publié en décembre 2007, la « Commission pour la transparence de la vie financière de la vie politique » a présenté certaines propositions afin d'optimiser son rôle. Chargée du suivi de la situation patrimoniale des grands élus et de certains dirigeants d'organismes publics, elle voudrait notamment que des sanctions puissent être prononcées contre les personnes à l'origine de déclarations mensongères. A noter que lors des élections municipales, près de 95% des répondants au questionnaire de TI France, se sont prononcés en faveur d'une déclaration de patrimoine annuelle, étendue à tous les revenus et avantages en nature liés à leur fonction.

Actualités judiciaires

France :

- **Juin 2008** : Trois des treize administrateurs et mandataires judiciaires poursuivis pour corruption dans l'affaire de la Société de banque occidentale (SDBO), ex-filiale du Crédit Lyonnais, ont été condamnés, le 6 juin, à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 45 000 à 150 000 euros. Le tribunal correctionnel de Paris a également prononcé 5 dispenses de peine, une relaxe et 4 affaires classées pour prescription. Un pacte de corruption aurait été mis en place par l'ancien directeur général de la SDBO, Pierre Despessailles, aujourd'hui mort, entre 1982 et 1996. Les prévenus auraient été incités à placer à la SDBO leurs revenus professionnels et les fonds des sociétés dont ils s'occupaient en échange de prêts de plusieurs millions de francs à des taux préférentiels.

- **Juin 2008** : Début juin s'est tenu le procès du marché truqué du tramway de Nice mettant en cause la société THEC, filiale de Thales, son PDG entre 2001 et 2004, Michel Josserand, l'ancien conseiller municipal délégué aux transports, Dominique Monleau, ainsi que 6 autres personnes. Une enquête a établi l'existence d'un pacte de corruption lors de l'octroi du marché d'une valeur de 14,3 millions d'euros. Cette affaire avait été révélée par le dépôt d'une plainte, en mars 2005, par la nouvelle direction de THEC contre 4 de ses anciens cadres. Dominique Monleau a reconnu avoir touché 90 000 euros de pot de vin. Le délibéré aura lieu le 4 juillet.

- **Mai 2008** : La cour d'appel de Paris a confirmé, le 16 mai, la condamnation de l'ex-secrétaire d'Etat UMP Pierre Bédier à 18 mois de prison avec sursis et à 3 ans de privation des droits civiques pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux lorsqu'il était maire de Mantes-la-Jolie. Son amende a été ramenée de 50 000 à 25 000 euros. Les peines à l'encontre des deux autres accusés, l'ex-maire de Poissy Jacques Masdeu-Arus et son ancien adjoint, Gilles Forray, sont également confirmées (2 et 3 ans de prison avec sursis et 5 ans de privation des droits civiques) mais leur amende réduite de 150 000 à 75 000 euros.

Agenda

• **Juillet** : Parution du rapport d'évaluation de TI sur la mise en œuvre des engagements anti-corruption du G8

• **Septembre** : Rapport du GRECO sur l'évaluation de la France au titre du Troisième Cycle

• **25 et 26 septembre** : « Anti-Corruption Boot Camp », conférence sur la mise en œuvre de programmes anti-corruption dans les entreprises, Paris

• **22 septembre au 3 octobre** : « Lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation », Université d'été de l'Unesco, Paris

« **La Lettre de Transparence** » n° 38 paraîtra fin septembre 2008

- **Avr. 2008** : Dans un arrêt du 20 février, la Cour de cassation a validé une condamnation pour blanchiment d'argent issu d'une fraude fiscale, condamnation prononcée sans saisine préalable de l'autorité administrative. Cette décision pourrait faire jurisprudence.

- **Avr. 2008** : Un arrêt du Conseil d'Etat, le 10 avril, revient sur le décret du 26 juin 2006 relatif à la lutte contre le blanchiment. Il reconnaît ainsi aux avocats le droit de ne pas violer le secret professionnel auquel ils sont soumis, sauf quand ils prennent eux-mêmes part au délit.

International :

- **Avr. 2008** : Un ancien ministre de la Santé du gouvernement de Silvio Berlusconi, Girolamo Sirchia, a été reconnu coupable de corruption passive. Il a été condamné le 17 avril à trois ans de prison et à l'exclusion de l'administration.

- **Avr. 2008** : condamnation, le 1^{er} avril, d'un ancien responsable des achats à l'ONU à huit ans et un mois de prison pour fraude et corruption.

- **Mars 2008** : L'ancien président indonésien Suharto, décédé en janvier 2008, a été acquitté à titre posthume, le 27 mars, des accusations de détournement de fonds liées à l'une de ses fondations caritatives. La fondation a en revanche été condamnée à une amende de 110 millions de dollars.

A lire

• « **L'argent noir des syndicats** », Roger Lenglet, Jean-Luc Touly et Christophe Mongermont, Fayard, 2008

• « **"Allez-y, on vous couvre!" – Un barbouze au service de l'Etat** », Patrick Bapstendier, Panama, 2008

• « **Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme par le biais du secteur immobilier** », rapport du GAFI, mai 2008

• « **La corruption au cœur de la France** », décembre 2007, www.ifrap.org

• « **Au Cameroun, la lutte contre la corruption sert d'arme politique** », article paru dans Le Monde, édition du 27 mai 2008

• « **Rapport moral sur l'argent dans le monde 2008** », Association d'économie financière

La Lettre de Transparence

Publication trimestrielle de
Transparence-International (France)
2bis rue de Villiers, 92 300 Levallois
Tel/Fax: 33 (0)1 47 58 82 08
transparence@free.fr
www.transparence-france.org
Directeur de la publication : Daniel Lebègue
Imprimerie LFT
7-9 avenue Faidherbe, 93 100 Montreuil

Bulletin d'abonnement à renvoyer à Transparence-International (France), 2bis rue de Villiers, 92 300 Levallois.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Abonnement pour un an (4 numéros), en un chèque ci-joint à l'ordre de Transparence-International (France)

15 € version électronique / 20 € version papier (poste)

Signature :